RCS : PONTOISE
Code greffe : 7802

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 02148
Numéro SIREN : 802 694 307
Nom ou dénomination : ABC RECOUVREMENT

Ce dépôt a été enregistré le 30/07/2019 sous le numéro de dépôt 20907

ABC RECOUVREMENT

SAS au capital de 10000 euros

Siège social : 102 RUE DU NORD, 95100 ARGENTEUIL

802694307 RCS PONTOISE

Procès-Verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire du 02 mai 2019

Le 02 mai 2019, à 10h00,

Les associés de la société ABC RECOUVREMENT, au capital de 10000 euros, ayant son siège social 102 RUE DU NORD, 95100 ARGENTEUIL, immatriculée au RCS de PONTOISE sous le numéro 802694307, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège de la société sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- Mme Laurence BOURRE, détenant 20 actions ;
- M. Cyrille BOURRE, détenant 80 actions ;

Représentant la totalité des parts sociales de la société.

L'assemblée est présidée par M. Cyrille BOURRE ;

Le Président constate que tous les associés sont présents ou représentés et déclare que l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la lettre de convocation des associés ;
- le rapport du gérant ;
- le texte des décisions soumises au vote des associés ;
- un exemplaire des statuts de la Société.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions statutaires ont été communiqués aux associés et tenus à leur disposition au siège social dans les délais prévus.

Les associés lui donnent acte de ces déclarations.

Le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

LB BB

Greffe du tribunal de commerce de Pontoise : dépôt N°20907 en date du 30/07/2019

ORDRE DU JOUR

- Transfert du siège social ;
- Modification de l'adresse personnelle du dirigeant ;
- Modification des statuts ;
- Pouvoirs pour formalités.

Le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

(Transfert du siège social)

L'Assemblée Générale extraordinaire des associés décide de transférer le siège social de 102 RUE DU NORD, 95100 ARGENTEUIL à 20 AVENUE DES BOIS, 95370 MONTIGNY LES CORMEILLES à compter du 01 juin 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

(Modification de l'adresse personnelle du dirigeant)

L'Assemblée Générale extraordinaire des associés décide de modifier l'adresse personnelle du dirigeant Monsieur Cyrille Bourre du 102 RUE DU NORD, 95100 ARGENTEUIL à 20 AVENUE DES BOIS, 95370 MONTIGNY LES CORMEILLES à compter du 01 juin 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

(Modification des statuts)

L'Assemblée Générale extraordinaire des associés, compte tenu des résolutions précédentes, décide de modifier les articles correspondants des statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

(Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)

LB CB

L'Assemblée Générale extraordinaire des associés donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie, ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

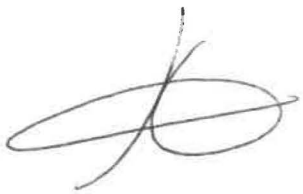
L'Assemblée Générale extraordinaire des associés donne tous pouvoirs aux salariés de la société LVPRO, SAS au capital de 38095,20 euros, immatriculée au RCS de Bordeaux sous le numéro 809 015 407, domiciliée au 180 rue judaïque 33000 BORDEAUX, de certifier conforme le présent acte aux fins d'effectuer toutes formalités auprès du Greffe du Tribunal de commerce, du service des impôts des entreprises, de la Chambre de commerce ou de la Chambre de métiers, et plus généralement tous les organismes destinataires des formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 10h30.

De tout ce qui a été traité ci-avant, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président et les associés.

Signature



Laurence BOURRE, associé



Cyrille BOURRE, associé et dirigeant